

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 mai 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **Lej audit** représenté par M. Bassem JEDDOU.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2025	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	975 262 102,320	455 865 867,734
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		72 334 887,398	62 900 492,183
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		871 275 159,037	375 696 701,783
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		31 652 055,885	17 268 673,768
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	341 081 186,903	391 601 030,465
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	326 786 092,982	278 832 362,381
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	14 295 093,921	112 768 668,084
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	AC3-A	2 036 540,259	4 366 417,977
TOTAL ACTIF			1 318 379 829,482	851 833 316,176
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 405 588,781	1 335 489,560
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 577 290,826	16 228 766,288
TOTAL PASSIF			3 982 879,607	17 564 255,848
ACTIF NET			1 314 396 949,875	834 269 060,328
CP1	CAPITAL	CP1	1 241 842 876,594	780 674 119,629
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	72 554 073,281	53 594 940,699
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		69 834 760,021	49 659 037,237
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		2 719 313,260	3 935 903,462
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DEL'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			1 314 396 949,875	834 269 060,328
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 318 379 829,482	851 833 316,176

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du
			01/01/2025	01/01/2024
			au	au
			31/12/2025	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	46 317 368,881	25 928 939,349
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		5 008 589,610	4 848 676,479
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		40 708 929,494	20 466 629,060
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		599 849,777	613 633,810
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	39 507 484,390	33 437 490,010
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		23 131 118,246	9 080 203,837
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		4 305 368,548	0,000
PR2-D	REVENUS PRISE EN PENSION LIVREE		12 070 997,596	24 357 286,173
REVENUS DES PLACEMENTS			85 824 853,271	59 366 429,359
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-14 446 894,862	-8 748 971,898
REVENU NET DES PLACEMENTS			71 377 958,409	50 617 457,461
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-1 543 198,383	-958 420,224
RESULTAT D'EXPLOITATION			69 834 760,026	49 659 037,237
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		2 719 313,260	3 935 903,462
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			72 554 073,286	53 594 940,699
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-2 719 313,260	-3 935 903,462
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		4 123 005,608	-331 912,844
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		756 504,459	920 693,585
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-10,920	-10,920
RESULTAT NET DE LA PERIODE			74 714 259,173	50 247 807,058

	Période du	Période du
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET	01/01/2025	01/01/2024
	au	au
	31/12/2025	31/12/2024
	Montants en	Montants en
	Dinars	Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	74 714 259,173	50 247 807,058
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	69 834 760,026	49 659 037,237
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	4 123 005,608	-331 912,844
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	756 504,459	920 693,585
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-10,920	-10,920
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	405 413 630,374	260 034 985,457
SOUSCRIPTIONS	1 542 064 032,219	1 112 601 860,917
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	824 399 400,000	663 653 900,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	510 367 790,248	4 522 967,247
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	168 013 049,460	407 698 681,531
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	39 283 792,511	36 726 312,138
RACHATS	-1 136 650 401,845	-852 566 875,460
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-591 970 800,000	-505 647 500,000
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-365 982 107,152	-3 497 447,749
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DEL'EXERCICE CLOS. (R)	-142 133 015,437	-310 631 519,035
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-36 564 479,256	-32 790 408,676
VARIATION DE L'ACTIF NET	480 127 889,547	310 282 792,515
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE LA PERIODE	834 269 060,328	523 986 267,813
AN4-B FIN DE LA PERIODE	1 314 396 949,875	834 269 060,328
AN5 NOMBRE D' ACTIONS		
AN5-A DEBUT DE LA PERIODE	4 813 362	3 233 298
AN5-B FIN DE LA PERIODE	7 137 648	4 813 362
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE LA PERIODE	173,323	162,059
B- FIN DE LA PERIODE	184,149	173,323
AN6 TAUX DE RENDEMENT	6,246%	6,950%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/12/2025 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne détient pas des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 01/01/2018.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2025. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-4 Traitement des opérations de pension livrée :

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
Obligations de sociétés			69 822 680	72 334 887	5,503%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	30 000	1 800 000	1 900 487	0,145%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	20 000	1 200 000	1 216 387	0,093%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	35 000	2 100 000	2 127 978	0,162%
	AMEN BANK SUBORDONNE 2025-2 CA	40 000	4 000 000	4 030 996	0,307%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	3 000	84 000	87 928	0,007%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	10 000	400 000	429 710	0,033%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	35 000	1 400 000	1 423 321	0,108%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	15 000	900 000	964 415	0,073%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	20 000	2 000 000	2 036 791	0,155%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	30 000	2 400 000	2 525 421	0,192%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000	2 153 804	0,164%
	ATL 2025-2	25 000	2 500 000	2 505 014	0,191%
TN0PIDORGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	20 000	1 200 000	1 217 711	0,093%
TN8J8QFA4123	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TF	13 896	1 111 680	1 159 203	0,088%
TNG0JL1IIN67	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TV	20 000	1 600 000	1 679 207	0,128%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	150 000	15 027 000	15 793 964	1,202%
	DAAM 2025-1 TF	40 000	4 000 000	4 064 640	0,309%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	50 000	4 000 000	4 152 443	0,316%
	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	60 000	6 000 000	6 266 933	0,477%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 CA TF	47 500	3 800 000	3 871 719	0,295%
TN0002102093	TL SUB 2018-CAT B TV TMM+3.00	10 000	200 000	216 299	0,016%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	23 000	460 000	485 525	0,037%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	38 500	1 540 000	1 626 841	0,124%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	45 000	2 700 000	2 855 458	0,217%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	20 000	400 000	430 284	0,033%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	20 000	400 000	405 585	0,031%
	UBCI SUB 2025-1 CA TF	60 000	6 000 000	6 063 597	0,461%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	10 000	600 000	643 226	0,049%
AC1-B Emprunts d'État			831 776 653	871 275 159	66,287%
Obligations d'État			326 707 702	336 062 388	25,568%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	330 000	33 000 000	34 171 146	2,600%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	230 000	18 400 000	19 466 010	1,481%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	350 000	35 000 000	37 390 664	2,845%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	170 000	17 000 000	17 419 700	1,325%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	140 000	11 200 000	11 656 751	0,887%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	210 000	16 800 000	17 522 058	1,333%
TNX0K9990B08	EMPRUNT NATIONAL T2 2024 CB TF	170 000	17 000 000	17 843 498	1,358%
TN5QHxz8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 050 321	0,384%
TNWL1ODSWXK1	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CA TV	20 980	207 702	212 526	0,016%
	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	130 000	10 400 000	10 628 048	0,809%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	120 000	9 600 000	9 821 853	0,747%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	150 000	15 000 000	15 347 967	1,168%

TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	100 000	10 000 000	10 222 604	0,778%
TNFC8O7A98F4	EMPRUNT NATIONAL T3 2024 CB TF	280 000	28 000 000	28 649 539	2,180%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	70 000	5 600 000	5 650 765	0,430%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	50 000	4 000 000	4 037 434	0,307%
TNBII1MJCEF3	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	275 000	27 500 000	27 641 764	2,103%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	630 000	63 000 000	63 329 740	4,818%
Bons du Trésor Assimilables			505 068 951	535 212 771	40,719%
TN0008000721	BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	100 393	97 781 836	103 523 521	7,876%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	53 200	51 899 370	54 215 036	4,125%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	13 480	12 837 920	13 356 557	1,016%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	5 783	5 477 559	5 493 719	0,418%
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	3 613	3 498 829	3 638 091	0,277%
TNLRQIP0OJY4	BTA 13 SEPTEMBRE 2029 9%	14 661	14 470 407	14 782 747	1,125%
TN0008000739	BTA 14 FÉVRIER 2030 7.40%	90 000	83 467 500	88 706 700	6,749%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	5 500	5 315 750	5 375 747	0,409%
TN0008000663	BTA 15 JUILLET 2032 7.50%	2	1 791	1 846	0,000%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	8 300	7 804 290	8 135 447	0,619%
TNNO5SOORH1F1	BTA 8,25% JUIN 2031	95 000	90 522 500	94 655 185	7,201%
TNNUS2JABSF6	BTA 9,40% AOÛT 2033	92 000	91 967 200	95 103 916	7,236%
TNCYAUILJ413	BTA 9,87% 08 JANVIER 2032	40 000	40 024 000	43 303 544	3,295%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)				4 920 715	0,374%
AC1-C Titre des OPCVM			30 362 025	31 652 056	2,408%
TNOVYWALSB95	AFC AMANETT SICAV	70 000	7 205 700	7 586 110	0,577%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	3 254	3 487 003	3 483 157	0,265%
TNOVYWALSB95	FCP AFC AMANETT	18 400	2 005 300	2 179 590	0,166%
TNBICIOE13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	5 581	564 730	709 797	0,054%
TN0003100617	PLACEMENT OBLI.SICAV	42 500	4 616 053	4 620 005	0,351%
TN4K0OJ4B695	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	29 625	4 000 205	4 545 156	0,346%
TN0001800556	SICAV TRESOR	54 225	5 700 024	5 700 024	0,434%
TNBICIOE13Y6	FCP SMART CASH PLUS	167	1 796 413	1 807 419	0,138%
TN0006830012	SICAV AXIS TRESORERI	9 000	986 597	1 020 798	0,078%
Total du portefeuille titres			931 961 358	975 262 102	74,198%

(1) Ce montant s'élevant au 31/12/2025 à **4 920 715 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2024	440 592 159	13 185 969	2 087 740	455 865 868	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	22 500 000			22 500 000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	570 699 189			570 699 189	
Emprunt national	14 400 000			14 400 000	
Titres d'OPCVM	80 366 085			80 366 085	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-13 014 240			-13 014 240	15 680
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	-99 452 448			-99 452 448	98 158
Annuités et cessions d'emprunt national	-17 400 000			-17 400 000	-45
Cession de titres d'OPCVM	-66 729 387			-66 729 387	642 712
* Variation des plus ou moins- values latentes			4 123 006	4 123 006	
* Variations des intérêts courus		23 904 032		23 904 029	
Soldes au 31 décembre 2025	931 961 358	37 090 000	6 210 746	975 262 102	756 504

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **46 317 368,881 Dinars** du 01/01/2025 au 31/12/2025 contre **25 928 939,349 Dinars** du 01/01/2024 au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2025	Du 01/01/2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Revenus des Obligations de sociétés	5 008 589,610	4 848 676,479
Revenus des Emprunts d'État	40 708 929,494	20 466 629,060
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	599 849,777	613 633,810
Total	46 317 368,881	25 928 939,349

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **326 786 092,982 Dinars**, contre **278 832 362,381 Dinars** au 31/12/2024 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Certificats de Dépôt	225 276 334,206	200 576 726,118
Prise en pension livrée	101 509 758,776	78 255 636,263
Total	326 786 092,982	278 832 362,381

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Taux	Émetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif
						Net
	Certificats de dépôts à moins d'un an			227 000 000,00	225 276 334,21	17,14%
TNRWO8TJ5VG5	BNA-->CD10MD.07/08/25-03/02/26-9.25%	9,25%	BNA	10 000 000,00	9 932 737,00	0,76%
TNGBXKDH2C38	BNA-->CD3MD.25/08/25-22/01/26-9.25%	9,25%	BNA	3 000 000,00	2 987 119,50	0,23%
TN0R0YUIR6L9	BH-->CD9MD.04/11/25-12/02/26-9.04%	9,04%	BH	9 000 000,00	8 924 856,51	0,68%
TNHOMQRHMBZ8	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD5MD.31/12/25-20/01/26-8.49%	8,49%	QNB	5 000 000,00	4 982 156,62	0,38%
TNOEDXZOKBZ3	BNA-->CD2MD.22/08/25-29/01/26-9.25%	9,25%	BNA	2 000 000,00	1 988 571,11	0,15%
TNK7ZLJCP310	BH-->CD30MD.03/11/25-11/02/26-9.04%	9,04%	BH	30 000 000,00	29 755 424,71	2,26%
TN93Z638J442	BH-->CD5.5MD.24/12/25-13/04/26-9.04%	9,04%	BH	5 500 000,00	5 390 115,83	0,41%
TNKWGIM36CE4	BNA-->CD5MD.21/08/25-28/01/26-9.25%	9,25%	BNA	5 000 000,00	4 972 441,19	0,38%
TNSPMW4DHZU7	BNA-->CD7MD.02/10/25-20/01/26-8.79%	8,79%	BNA	7 000 000,00	6 974 140,63	0,53%
TNX1ZIWJFT1	BH-->CD5MD.12/12/25-01/04/26-9.04%	9,04%	BH	5 000 000,00	4 911 597,89	0,37%
TN5KJTY73VS8	BNA-->CD10MD.08/08/25-15/01/26-9.25%	9,25%	BNA	10 000 000,00	9 971 325,37	0,76%
TNE9QTVNYB52	BNA-->CD5MD.26/08/25-23/01/26-9.25%	9,25%	BNA	5 000 000,00	4 977 515,99	0,38%
TNX7YHTOVM85	BH-->CD25MD.13/11/25-03/03/26-9.04%	9,04%	BH	25 000 000,00	24 698 266,33	1,88%
TN9N5LH761G7	BNA-->CD16MD.11/08/25-08/01/26-9.25%	9,25%	BNA	16 000 000,00	15 977 019,11	1,22%
TNHRVMVMWZD8	BNA-->CD4MD.03/09/25-21/01/26-9.25%	9,25%	BNA	4 000 000,00	3 983 639,63	0,30%

TNWRKTX035B8	BH-->CD20MD.24/11/25-04/03/26-9.04%	9,04%	BH	20 000 000,00	19 754 716,57	1,50%
TN0769V3P4K4	BNA-->CD3MD.19/08/25-16/01/26-9.25%	9,25%	BNA	3 000 000,00	2 990 785,51	0,23%
TN9N64AWZJH1	BNA-->CD2.5MD.23/09/25-21/01/26-9.00%	9,00%	BNA	2 500 000,00	2 490 049,75	0,19%
TNHHLGBEARN3	BH-->CD10MD.04/12/25-24/03/26-9.04%	9,04%	BH	10 000 000,00	9 838 594,63	0,75%
TNSCX3OKD109	BNA-->CD30MD.12/08/25-09/01/26-9.25%	9,25%	BNA	30 000 000,00	29 950 767,87	2,28%
TNMJ6XSH7UC6	BNA-->CD4MD.19/09/25-07/01/26-9.25%	9,25%	BNA	4 000 000,00	3 995 074,26	0,30%
TN5NICD76DX5	BH-->CD2MD.25/11/25-05/03/26-9.04%	9,04%	BH	2 000 000,00	1 975 082,20	0,15%
TNR9KJBFIJH9	BNA-->CD5MD.20/08/25-27/01/26-9.25%	9,25%	BNA	5 000 000,00	4 973 455,11	0,38%
TNDULRVF1O07	BNA-->CD2MD.25/09/25-13/01/26-9.00%	9,00%	BNA	2 000 000,00	1 995 214,36	0,15%
TN8VR1HU98H2	BH-->CD7MD.05/12/25-25/03/26-9.04%	9,04%	BH	7 000 000,00	6 885 666,52	0,52%

C2-A-2 Pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
Pension livrée				100 397 089,369	101 509 758,776	7,72%
PPL -0,999M31J051225 050126 8,490%,AB956BTA06/34CP	8,49 %	AMEN BANK	05/01/2026	999 115,600	1 005 477,468	0,08%
PPL -5,000M36J031225 080126 8,550%,AB4783BTA6/34CP	8,55 %	AMEN BANK	08/01/2026	5 000 000,000	5 034 437,500	0,38%
PPL -2,000M36J021225 070126 8,550%,AB2019BTA10/26C	8,55 %	AMEN BANK	07/01/2026	1 999 531,862	2 013 778,527	0,15%
PPL -7,000M152J270825 260126 8,500%,BNA7288BTC2602	8,50 %	BNA	26/01/2026	6 999 796,040	7 209 692,702	0,55%
PPL -30,000M70J311025 090126 8,200%,BNA29028BTA03/	8,20 %	BNA	09/01/2026	29 999 712,300	30 423 374,904	2,32%
PPL -0,999M32J151225 160126 8,550%,AB1004BTA04/28C	8,55 %	AMEN BANK	10/01/2026	999 153,293	1 003 187,374	0,08%
PPL -23,499M46J241125 090126 8,550%,AB23137BTA05/2	8,55 %	AMEN BANK	09/01/2026	23 499 458,537	23 711 541,150	1,80%
PPL -5,701M30J221225 210126 8,250%,BT5969BTA11/30C	8,25 %	BANQUE DE TUNISIE	21/01/2026	5 700 705,388	5 713 769,505	0,44%
PPL -16,000M46J201125 050126 8,550%,AB15580BTA10/3	8,55 %	AMEN BANK	05/01/2026	15 999 755,079	16 159 352,636	1,23%
PPL -1,000M30J161225 150126 8,250%,BT988BTA09/29CP	8,25 %	BANQUE DE TUNISIE	15/01/2026	1 000 137,580	1 003 804,751	0,08%
PPL -3,000M37J011225 070126 8,550%,AB3026BTA4/28CP	8,55 %	AMEN BANK	07/01/2026	2 999 682,090	3 021 767,249	0,23%
PPL -5,200M30J241225 230126 8,250%,BT5440BTA11/30	8,25 %	BANQUE DE TUNISIE	23/01/2026	5 200 041,600	5 209 575,010	0,40%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **14 295 093,921 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3-A. Autres Créances D'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **2 036 540,259 Dinars** contre **4 366 417,977 Dinars** au 31/12/2024 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Du 01/01/2025	Du 01/01/2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Sommes à recouvrer au titre des souscriptions	2 036 540,259	4 366 192,720
Autres créances d'exploitation	0,000	225,257
Total	2 036 540,259	4 366 417,977

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **39 507 484,390 Dinars** du 01/01/2025 au 31/12/2025 contre **33 437 490,010 Dinars** du 01/01/2024 au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2025	Du 01/01/2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Revenus des Certificats de Dépôt	23 131 118,246	9 080 203,837
Revenus des Dépôt à Terme	4 305 368,548	0,000
Revenus de prises en pension livrée	12 070 997,596	24 357 286,173
Total	39 507 484,390	33 437 490,010

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **3 982 879,607 Dinars** contre **17 564 255,848 Dinars** au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
PA 1	Opérateurs créditeurs	1 405 588,781	1 335 489,560
PA 2	Autres créditeurs divers	2 577 290,826	16 228 766,288
Total		3 982 879,607	17 564 255,848

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2025 à **1 405 588,781 Dinars** contre **1 335 489,560 Dinars** au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Gestionnaire	571 358,036	368 258,890
Dépositaire	120 033,202	77 365,312
Distributeurs	714 197,543	889 865,358
Total	1 405 588,781	1 335 489,560

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2025 à **2 577 290,826 Dinars** contre **16 228 766,288 Dinars** au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
État, impôts et taxes	158 393,409	55 444,377
Redevance CMF	120 025,961	77 360,647
Rémunération CAC	38 489,637	46 311,984
Jetons de présence	6 000,000	6 000,000
Provision pour charges diverses	9 995,546	8 493,017
Publicité et publication	8 997,494	9 088,775
Sommes à payer au titre de rachats	2 235 388,779	16 026 067,488
Total	2 577 290,826	16 228 766,288

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2025 à **14 446 894,862 Dinars** contre **8 748 971,898 Dinars** au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	5 872 520,052	3 556 371,158
Rémunération du dépositaire	1 233 748,929	747 136,806
Rémunération des distributeurs	7 340 625,881	4 445 463,934
Total	14 446 894,862	8 748 971,898

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2025 au 31/12/2025 à **1 543 198,383 Dinars** contre **958 420,224 Dinars** du 01/01/2024 au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Redevance CMF	1 233 645,831	747 090,462
Impôts et Taxes	209 794,982	138 071,060
Rémunération CAC	86 144,959	60 737,665
Jetons de Présence	6 000,000	6 000,000
Publicité et Publication	4 034,684	4 820,870
Diverses charges d'exploitation	3 577,927	1 700,167
Total	1 543 198,383	958 420,224

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2025 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2025 (en nominal)	2025	2024
. Montant	481 336 200,000	323 329 800,000
. Nombre de titres	4 813 362,000	3 233 298
. Nombre d'actionnaires	3 728	3 179
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
. Montant	824 399 400,000	663 653 900,000
. Nombre de titres émis	8 243 994	6 636 539
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
. Montant	591 970 800,000	505 647 500,000
. Nombre de titres rachetés	5 919 708	5 056 475
<u>Capital au 31.12.2025</u>	1 241 842 876,594	780 674 119,629
. Montant en nominal	713 764 800,000	481 336 200,000
. Sommes non Capitalisables (1)	152 906 604,194	3 641 421,951
. Sommes capitalisées (2)	375 171 472,400	295 696 497,678
. Nombres de titres	7 137 648	4 813 362
. Nombre d'actionnaires	2 892	3 738

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2025 à **152 906 604,194 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	3 641 421,951
1- Résultat non capitalisables de la période	4 879 499,147
§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 123 005,608
§ +/- values réalisées sur cession de titres	756 504,459
§ Frais de négociation de titres	-10,920
2- Régularisation des sommes non capitalisables	144 385 683,096
§ Aux émissions	510 367 790,248
§ Aux rachats	-365 982 107,152
Total des sommes non capitalisables	152 906 604,194

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2025 à **375 171 472,400 Dinars** et se détaillent comme suit :

	Montant au 31/12/2025
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	295 696 497,678
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	53 594 940,699
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	25 880 034,023
§ Aux émissions	168 013 049,460
§ Aux rachats	-142 133 015,437
Total des sommes capitalisées	375 171 472,400

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/12/2025 se détaille ainsi :

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Résultat capitalisable de la période	69 834 760,021	49 659 037,237
Régularisation du résultat capitalisable de la période	2 719 313,260	3 935 903,462
Sommes capitalisables	72 554 073,281	53 594 940,699

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Charges de gestion des placements	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	12,024	12,334	12,129	8,922	9,166
Charges de gestion des placements	-2,024	-1,818	-1,325	-0,887	-0,788
Revenu net des placements	10,000	10,516	10,804	8,035	8,379
Autres charges d'exploitation	-0,216	-0,199	-0,216	-0,176	-0,200
Résultat d'exploitation	9,784	10,317	10,587	7,860	8,179
Régularisation du résultat d'exploitation	0,381	0,818	-0,408	0,558	-0,955
Sommes capitalisables de la période	10,165	11,135	10,179	8,417	7,224
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,381	-0,818	0,408	-0,558	0,955
Variation des +/- valeurs potentielles/titres	0,578	-0,069	-0,033	0,276	0,081
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,106	0,191	0,316	-0,233	0,160
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
values sur titres et frais de négociations	0,684	0,122	0,283	0,043	0,241
Résultat net de la période	10,468	10,439	10,870	7,902	8,419
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,684	0,122	0,283	0,043	0,241
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,022	0,007	-0,01	0,01	-0,009
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,662	0,129	0,273	0,053	0,232
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	184,149	173,323	162,059	151,607	143,137

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1,172%	1,171%	0,815%	0,647%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,125%	0,128%	0,133%	0,128%	0,127%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	5,664%	6,645%	6,513%	5,735%	5,194%
Actif net moyen (en DT)	1 233 003	747 290	525 606	383 256	318 053
	447,002	191,558	324,349	233,925	907,742

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Ce changement, dument agréé par le CMF, entre en vigueur à compter du 03/01/2022.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

De même, le conseil d'administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,30% HT à 0,40% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

5-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée à ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

De même, le Conseil d'Administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée en faveur de ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre elles au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,30% HT à 0,50% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.

6 Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et son dépositaire BIAT.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de

l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La BIAT, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV Obligataire, SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **1 318 379 829,482 dinars**, un actif net de **1 314 396 949,875 dinars** et un bénéfice de la période de **74 714 259,173 dinars**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers annuels ci-joints de la Société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE », conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire de la Société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la

préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de la Société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » qu'il incombe d'évaluer la capacité de « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire de « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » a l'intention de liquider « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe au gestionnaire de la Société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » de surveiller le processus d'information financière de « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Tunis, le 31 mars 2026

Le commissaire aux comptes

LEJ AUDIT

Bssem JEDDOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2025 :

1. En vertu de la convention de gestion (commerciale, administrative, comptable et financière) conclue avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de gestion annuelle de 0,20% TTC de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er août 2022.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,30% HT à 0,4% HT de l'actif net l'an. Cette modification, approuvée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 15 avril 2024, est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

Au titre de l'exercice 2025, les frais de gestion se sont élevés à **5 872 520,052 DT**.

2. En vertu de la convention de dépôt conclue avec la « BIAT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de dépôt annuelle de 0,10% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice 2025, les frais de dépôt se sont élevés à **1 233 748,929 DT**.

3. En vertu des conventions de distribution signées avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), « BIAT » et « BIAT CAPITAL », qui ont été mises à jour en date du 18/12/2015 et entrées en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de distribution de 0,20% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement. La part de chaque distributeur de cette commission est calculée au prorata de sa distribution.

Une nouvelle convention tripartite a été conclue en date du 9 juillet 2021, par « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS », selon laquelle « TUNISIE VALEURS » est désignée comme étant un nouveau distributeur des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » en remplacement de « BIATCAPITAL » et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de « BIATCAPITAL » par « TUNISIE VALEURS ». Cette nouvelle convention maintient les mêmes modalités de calcul et de

paiement de la commission de distribution que celle antérieurement conclue avec « BIAT CAPITAL ».

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution payée à ses distributeurs la « BIAT », « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS » et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er août 2022.

En outre, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution payée à ses distributeurs la « BIAT », « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS » et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,30% HT à 0,5% HT de l'actif net l'an. Cette modification, approuvée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 15 avril 2024, est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

Les frais de distribution au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à **7 340 625,881 DT** et sont répartis entre les distributeurs comme suit :

4. a « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence constatés en charge au titre de l'exercice 2025 totalisent un montant brut de 6 000,000 DT. De même, le montant payé en 2025 au titre des jetons de présence de l'exercice 2024 s'est élevé à 6 000,000 DT en brut.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 mars 2026

Le commissaire aux comptes

LEJ AUDIT

Bassem jeddou